



N° de résolution  
ou annotation

2020-08-154

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 18 août 2020 à 19h00 à la Salle municipale du 29, rue de la Fabrique.

Sont présents sur place: Mmes Chantale Thivierge et Patricia René conseillères, et M. Louis Tapp conseiller. Sont également présents en conférence téléphonique MM. Michel Champagne et Alexandre Dubuc-Ringuette. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

Absences : Maire (poste vacant), et Mme Francine Drouin.

### **NOMINATION DU MAIRE SUPPLEANT AFIN DE PRESIDER LA PRESENTE SEANCE EXTRAORDINAIRE**

**ATTENDU Que**, en raison de l'absence de Mme Francine Drouin mairesse suppléante, le secrétaire-trésorier et directeur invite les membres du conseil à nommer un maire suppléant afin de présider la présente séance extraordinaire.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement, de désigner M. Alexandre Dubuc-Ringuette à titre de maire suppléant afin de présider la séance extraordinaire de ce jour. **Adopté.**

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Nomination du maire suppléant
4. Résolution visant à autoriser le maire suppléant à remplir les fonctions de maire pendant la période de vacance du poste de maire, à signer les chèques et à autoriser les paiements liés aux dépenses de la Municipalité, à représenter la Municipalité auprès de la Municipalité régionale de comté des Appalaches (MRC) et auprès des autres instances avec tous les privilèges, droits et obligations se rattachant à sa fonction de maire suppléant.
5. Dépôt et lecture de la lettre de démission de Mme Francine Drouin au poste conseillère au siège numéro 1, et avis de vacance du poste de conseiller.e au siège numéro 1.
6. Arrêté numéro 2020-055 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 6 août 2020
7. Élections municipales partielles
  - 7.1 Demande adressée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de tenir l'élection conjointe au poste de maire et au poste de conseillère municipale au siège no 1 le 25 octobre 2020
  - 7.2 Confirmation de la nomination du président d'élection
  - 7.3 Confirmation de la nomination de la secrétaire d'élection
  - 7.4 Rémunération du personnel affecté au scrutin
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

### **1. MOT DE BIENVENUE**

M. Alexandre Dubuc-Ringuette ouvre la séance et adresse le mot de bienvenue.

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec, la séance extraordinaire du conseil du 18 août 2020 a été convoquée par le secrétaire-trésorier et qu'il a donné par courriel, le 14 août 2020, un avis spécial de la séance à tous les membres du conseil municipal ;

**ATTENDU QUE** l'ordre du jour de la séance extraordinaire a été transmis aux membres du conseil.

2020-08-155

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour. **Adopté.**

### **3. NOMINATION DU MAIRE SUPPLEANT**

**ATTENDU Que**, en respect de l'article 116 du Code de municipal du Québec, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés.

2020-08-156

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Louis Tapp et résolu unanimement, de désigner M. Alexandre Dubuc-Ringuette à titre de maire suppléant jusqu'à la nomination et l'assermentation d'un maire ou d'une mairesse. **Adopté.**



N° de résolution  
ou annotation

2020-08-157

**4. RESOLUTION VISANT A AUTORISER LE MAIRE SUPPLEANT, A REMPLIR LES FONCTIONS DE MAIRE PENDANT LA PERIODE DE VACANCE DU POSTE DE MAIRE, A SIGNER LES CHEQUES ET A AUTORISER LES PAIEMENTS LIES AUX DEPENSES DE LA MUNICIPALITE, A REPRESENTER LA MUNICIPALITE AUPRES DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DES APPALACHES (MRC) ET AUPRES DES AUTRES INSTANCES AVEC TOUS LES PRIVILEGES, DROITS ET OBLIGATIONS SE RATTACHANT A SA FONCTION DE MAIRE SUPPLEANT.**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 116 du Code municipal du Québec, M. Alexandre Dubuc-Ringuette, conseiller au siège no 3, fut désigné maire suppléant pour la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton à la séance extraordinaire du 18 août 2020 ;

**ATTENDU QUE**, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, le maire suppléant remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont rattachés ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Champagne et résolu unanimement, que M. Alexandre Dubuc-Ringuette, maire suppléant, remplisse les fonctions de maire pendant la période de vacance du poste de maire, à signer les chèques, à autoriser les paiements liés aux dépenses de la Municipalité, à représenter la Municipalité auprès de la Municipalité régionale de comté des Appalaches (MRC) et auprès des autres instances avec tous les privilèges, droits et obligations se rattachant à sa fonction de maire suppléant. **Adopté.**

#### **5. DEPOT ET LECTURE DE LA LETTRE DE DEMISSION DE MME FRANCINE DROUIN AU POSTE DE CONSEILLERE AU SIEGE NUMERO 1**

M. Alexandre Dubuc-Ringuette, maire suppléant, fait lecture de la lettre de démission de Mme Francine Drouin, et donne avis de vacance du poste conseiller.e municipal au siège numéro 1.

#### **6. ARRETE NUMERO 2020-055 DU MINISTRE DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX EN DATE DU 6 AOUT 2020**

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe que l'arrêté ministériel 2020-055 du 6 août 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, autorise la reprise des élections municipales. Subséquemment, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ordonnait la reprise des élections municipales dans le cas d'une municipalité dont le poste de maire est vacant, ou dans le cas d'une municipalité dont le conseil n'a actuellement pas le quorum nécessaire pour tenir une séance.

#### **7. ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES**

##### **7.1 DEMANDE ADRESSEE AU MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION, DE TENIR L'ELECTION CONJOINTE AU POSTE DE MAIRE ET AU POSTE DE CONSEILLERE MUNICIPALE LE 25 OCTOBRE 2020.**

**ATTENDU QUE** le 15 mai 2020, M. Dave Lachance a remis au directeur général et secrétaire-trésorier sa lettre de démission au poste de maire de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, et que les membres du conseil municipal ont reçu avis de vacance du poste de maire à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020 ;

**ATTENDU QUE** le 18 août 2020, Mme Francine Drouin a remis au directeur général et secrétaire-trésorier sa lettre de démission au poste de conseillère municipale au siège numéro 1, et que les membres du conseil municipal ont reçu avis de vacance du poste de conseillère municipale au siège numéro 1 à la séance extraordinaire du 18 août 2020;

**ATTENDU QUE** conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), lorsqu'un poste de membre du conseil d'une municipalité est déclaré vacant, et que la vacance de ce poste est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, ledit poste doit être comblé par une élection partielle;

**ATTENDU QUE** le 6 août 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux déposait l'arrêté ministériel 2020-055 annulant un précédent arrêté lequel interdisait la tenue de scrutin électoral durant la période de déclaration d'urgence sanitaire.

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement, de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'autoriser la tenue conjointe de l'élection au poste de maire et au poste de conseiller(ère) municipal(e) au siège numéro 1 de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, et que le scrutin soit tenu le 25 octobre 2020. **Adopté.**

2020-08-158



N° de résolution  
ou annotation

2020-08-159

## **7.2 CONFIRMATION DE LA NOMINATION DU PRESIDENT D'ELECTION**

M. Alexandre Dubuc-Ringuette informe et confirme la nomination de M. Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton à titre de président d'élection conformément à la LERM ;

## **7.3 CONFIRMATION DE LA NOMINATION DU (DE LA) SECRETAIRE D'ELECTION**

M. Alain Paré secrétaire-trésorier, informe qu'il a nommé Mme Brigitte Guay dans la fonction de secrétaire d'élection ;

## **7.4 REMUNERATION DU PERSONNEL AFFECTE AU SCRUTIN**

M. Alexandre Dubuc-Ringuette informe que la rémunération du personnel affecté au scrutin se fera en respect de RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

## **6. PERIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

## **8. LEVEE DE L'ASSEMBLEE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, que la séance soit levée à 19h10. Adopté.

---

Alexandre Dubuc-Ringuette, maire suppléant

---

Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

«Je, Alexandre Dubuc-Ringuette, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»

